

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/119
2 décembre 1999

(99-5363)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

BURKINA FASO

Déclaration de M. Abdoulaye Abdoukader Cisse Ministre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat

J'ai l'honneur de vous adresser, M. le Président du Conseil avant toute chose, au nom du gouvernement du Burkina Faso et en mon propre nom, mes félicitations pour votre désignation à ce poste et surtout pour la dextérité avec laquelle vous avez toujours su bien mener nos travaux.

Je tiens également à féliciter M. Mike Moore, le nouveau Directeur général de l'OMC, pour son élection à ce poste sans oublier la nouvelle équipe de collaborateurs qu'il vient de constituer. C'est le lieu pour moi, de remercier, au nom du gouvernement du Burkina Faso M. Mike Moore et les pays amis qui ont soutenu notre candidature, pour l'honneur et la confiance qui ont été faits à notre pays en désignant un de ses fils, M. Ablassé Ouedraogo, à un des postes de directeurs généraux adjoints de notre Organisation. À toute cette nouvelle équipe, je souhaite beaucoup de succès dans la lourde et exaltante mission qui vient de lui être confiée.

Permettez-moi d'adresser mes vives félicitations au peuple et au gouvernement des États-Unis pays hôte, pour cette chaleureuse hospitalité qui nous est réservée dans cette magnifique et belle ville de Seattle.

Notre troisième Conférence ministérielle se tient à la fin du siècle et à l'aube du nouveau millénaire. Pour notre part il est important de rappeler les principes fondamentaux énoncés très clairement dans le préambule de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce.

À la lecture de ce préambule il est clair que l'intention des négociateurs était d'utiliser le commerce comme instrument pour le développement durable, pour l'élévation des niveaux de vie et l'expansion de la production en tenant compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés. L'OMC doit veiller au respect de ce principe fondamental. Mais la réalité est que nombre de ces pays sont toujours confrontés à une multitude de défis économiques, notamment l'aggravation des problèmes socio-économiques, l'extension de la pauvreté et l'insuffisance de leurs ressources humaines et financières et de leurs capacités institutionnelles à mettre en œuvre les Accords du Cycle d'Uruguay.

La situation économique dans beaucoup de ces pays s'est détériorée du fait de l'accroissement de la dette extérieure qui a élargi le fossé les séparant des pays développés.

Il me plaît ici de saluer les initiatives de la communauté internationale allant dans le sens d'une annulation des dettes multilatérales des pays les plus pauvres très endettés dont 33 sur 41 font partie du continent africain. Mon pays se réjouit de figurer sur la liste des bénéficiaires de cette annulation de la dette.

Au Burkina Faso nous sommes convaincus que la mondialisation s'inscrit désormais dans le courant de l'histoire des peuples car affectant de nombreux domaines de leurs activités économiques quotidiennes.

Le Burkina Faso en tant que Membre fondateur de l'OMC entend jouer le jeu du système commercial multilatéral.

Nous faisons de l'intégration économique régionale notre cheval de bataille au niveau des ensembles d'intégration économiques que sont l'UEMOA et la CEDEAO pour que notre peuple puisse tirer profit de la mondialisation.

Nous demandons à l'Organisation mondiale du commerce d'adopter les mesures suivantes qui aideront les pays les moins avancés et les pays en développement à jouer de manière plus efficace leur rôle au sein du nouveau système commercial international:

- demander aux partenaires commerciaux développés une contractualisation des engagements pris au titre du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, notamment dans les services et l'agriculture;
- demander la poursuite de l'élimination des subventions à l'agriculture par les pays développés;
- exiger l'application effective des articles 10 de l'Accord SPS et 11 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) au titre du traitement spécial et différencié;
- renforcer la cohérence globale des politiques menées par l'OMC avec des Institutions de Bretton Woods dans la gestion des politiques commerciale, monétaire et financière;
- demander l'accès totalement libre au marché pour les pays les moins avancés et des critères plus souples concernant les règles d'origine;
- demander que les normes environnementales et sociales ne constituent pas des mesures de protectionnisme déguisées;
- demander que l'application de l'article IV de l'Accord sur le commerce des services aille de pair avec la levée des entraves occasionnées par les nombreuses restrictions au mouvement des personnes des pays en développement.

Je souhaite que le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales qui va bientôt être lancé soit placé sous le signe du développement et de la lutte contre la pauvreté. En effet, il est inadmissible que sur 6 milliards d'individus qui peuplent notre planète, plus de 3 milliards d'entre eux vivent avec moins de deux (2) dollars par jour.

Il est temps qu'ensemble nous étudions les voies et moyens devant nous permettre de réduire la marginalisation d'un certain nombre de nos pays situés pour la plupart d'entre eux dans l'hémisphère Sud. La mondialisation ne doit pas être signe d'appauvrissement; au contraire, l'émergence des grands ensembles économiques régionaux doit pouvoir être le ciment d'unification et de prospérité favorable à l'épanouissement de l'homme.
